

RÉUNION ORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CÉGEP DE L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE
TENUE LE 27 FÉVRIER 2024 À 18 H PAR VIDÉOCONFÉRENCE
CÉGEP DE L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE

Présences

Marianne Bégin	Karl Guimond
Sylvain Blais, directeur général	Florence Julien
Yacine Bourennani	Geneviève Tremblay
Mélanie Brunette, vice-présidente	Félix-Antoine Lafleur
François Côté, directeur des études	Katrine Lévesque
Marie-Pier Dupuis	Dominique Marchand
Maxime Fortin	Guillaume Marquis, président
Marlène Grenier	Isabelle Métivier
Évelyne Grenier-Ouimette	Mélissa Tardif

Absences

Sébastien Fortin	Chantal Hamelin
Marco Fournier	Julie Tremblay

Observatrice

Amélie Brouillard, secrétaire générale

Invités

Alexandre Cameron, enseignant, Technologie de l'architecture
Laurie Fortin, direction adjointe
Prudence Hannis, directrice Institution Kiuna
Amélie Leblanc, enseignante, Techniques de physiothérapie
Isabelle Maheux, enseignante Techniques éducation à l'enfance
Caroline Rioux, direction adjointe
Kathleen Slobodian, directrice des affaires étudiantes et des communications

Assistance

1. OUVERTURE DE LA RÉUNION PAR LE PRÉSIDENT ET VÉRIFICATION DU QUORUM

Le quorum des membres étant atteint, la réunion est déclarée ouverte et régulièrement constituée.

Guillaume Marquis, président, accueille les nouveaux membres du conseil d'administration du Cégep et les invite à se présenter.

2. INTERVENTION DE L'ASSISTANCE

Aucun sujet à traiter à ce point de l'ordre du jour.

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR*

Sur une proposition de Marianne Bégin, appuyée par Isabelle Métivier, il est unanimement résolu **d'adopter l'ordre du jour.**

PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

4. PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

4.1. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION ORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 5 DÉCEMBRE 2023 ET CELUI DE LA RÉUNION EXTRAORDINAIRE DU 16 JANVIER 2024*

Sur une proposition de François Côté, appuyée par Katrine Lévesque, il est unanimement résolu, **d'adopter le procès-verbal de la réunion ordinaire du conseil d'administration tenue le 5 décembre 2023.**

Sur une proposition de Isabelle Métivier, appuyée par François Côté, il est unanimement résolu, **d'adopter le procès-verbal de la réunion extraordinaire du conseil d'administration tenue le 16 janvier 2024.**

4.2. DÉPÔT DU TABLEAU DES SUIVIS*

La secrétaire générale, Amélie Brouillard, dépose le tableau des suivis.

PROCÈS-VERBAUX DU COMITÉ EXÉCUTIF

5. PROCÈS-VERBAUX DU COMITÉ EXÉCUTIF

5.1. DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION ORDINAIRE DU COMITÉ EXÉCUTIF DU 5 DÉCEMBRE 2023 ET CEUX DES RÉUNIONS EXTRAORDINAIRES DU 14 DÉCEMBRE 2023, DU 12 JANVIER 2024 ET DU 9 FÉVRIER 2024*

La secrétaire générale, Amélie Brouillard, dépose, à titre d'information, le procès-verbal de la réunion ordinaire du comité exécutif du 5 décembre 2023 ainsi que ceux des réunions extraordinaires du 14 décembre 2023, du 12 janvier 2024 et du 9 février 2024.

PÉRIODE RÉSERVÉE AUX INVITÉS

6. PÉRIODE RÉSERVÉE AUX INVITÉS

Aucun sujet traité à ce point de l'ordre du jour.

PRÉSENTATIONS POUR PRISE DE DÉCISION

7. PRÉSENTATIONS POUR PRISE DE DÉCISION

7.1. RAPPORT ANNUEL DE L'INSTITUTION KIUNA 2022-2023*

Prudence Hannis, directrice Institution Kiuna, fait la présentation du rapport annuel de l'institution Kiuna pour l'année 2022-2023.

CA-3548

CONSIDÉRANT l'entente de partenariat entre le Conseil en Éducation des Premières Nations, le Collège Dawson et le Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue, entente qui vise à travailler à la mise sur pied de l'institution postsecondaire des Premières Nations;

CONSIDÉRANT QUE cette entente prévoit le respect de *la Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel* ainsi que les politiques internes et les obligations contractuelles et légales de chacune des parties, leurs instances décisionnelles, consultatives et de gestion;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 27.1 de la *Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel*, un collège doit faire au ministre ou à la ministre un rapport de ses activités pour son exercice financier précédent;

CONSIDÉRANT QUE le rapport annuel de l'institution Kiuna doit être adopté, entre autres, par le conseil d'administration du Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue.

Il est proposé par Marianne Bégin, appuyée par Katrine Lévesque, et unanimement résolu **d'adopter le rapport annuel 2022-2023 de l'Institution Kiuna, tel que présenté.**

7.2. CALENDRIER SCOLAIRE 2024-2025 DU CÉGEP DE L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE*

François Côté, directeur des études, fait la présentation du calendrier scolaire 2024-2025 du Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue.

CONSIDÉRANT l'article 18 du *Règlement sur le régime des études collégiales*;

CONSIDÉRANT l'avis favorable de la Commission des études, 303-CdE-04.

Il est proposé par Mélanie Brunette, appuyée par Florence Julien, et unanimement résolu, **d'adopter le calendrier scolaire 2024-2025 du Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue.**

7.3. ÉLABORATION DE PROGRAMME – TECHNIQUES D'ÉDUCATION À L'ENFANCE*

Caroline Rioux, directrice adjointe aux études du programme, accompagnée d'Isabelle Maheux, enseignante, présentent l'élaboration de programme de Techniques d'éducation à l'enfance.

CA-3550

CONSIDÉRANT le programme 322.A1 Techniques d'éducation à l'enfance (2022) émis par le ministère;

CONSIDÉRANT l'adoption du projet par le comité de programme et l'avis favorable reçu des départements et de la Commission des études, RÉSOLUTION 303-CdE-05.

Il est proposé par Dominique Marchand, appuyé par Marianne Bégin, et unanimement résolu **d'adopter la mise en œuvre du programme 322.A1 Techniques d'éducation à l'enfance dès la session de l'automne 2024.**

7.4. ÉLABORATION DE PROGRAMME – TECHNIQUE DE PHYSIOTHÉRAPIE*

Caroline Rioux, directrice adjointe aux études du programme, accompagnée d'Amélie Leblanc, enseignante, présentent l'élaboration de programme de la Technique de physiothérapie.

CA-3551

CONSIDÉRANT le programme 144.A1 émis par le ministère;

CONSIDÉRANT l'adoption du projet par le comité de programme et l'avis favorable reçu des départements et de la Commission des études, résolution 303-CdE-06.

Il est proposé par Mélissa Tardif, appuyé par Karl Guimond, et unanimement résolu *d'adopter la mise en œuvre du programme 144.A1 Technique de physiothérapie dès la session de l'automne 2024.*

7.5. ÉLABORATION DE PROGRAMME – TECHNOLOGIE DE L'ARCHITECTURE*

Laurie Fortin, directrice adjointe aux études du programme, accompagnée d'Alexandre Cameron, enseignant, présentent l'élaboration de programme de Technologie de l'architecture.

CA-3552

CONSIDÉRANT le programme 221.A0 du ministère;

CONSIDÉRANT l'adoption du projet par le comité de programme et les avis favorables reçus des départements et de la Commission des études, résolution 303-CdE-07.

Il est proposé par Karl Guimond, appuyé par Katrine Lévesque, et unanimement résolu *d'adopter la mise en œuvre du programme 221.A0 Technologie de l'architecture dès la session d'automne 2024.*

7.6. MOBILITÉ ÉTUDIANTE INTERRÉGIONALE (MESURE BOURSE-PARCOURS) *

Kathleen Slobodian, directrice des affaires étudiantes et des communications, présente la révision des modalités d'attribution des bourses-parcours pour la mobilité étudiante interrégionale.

CA-3553

CONSIDÉRANT la poursuite de la mesure visant à favoriser la mobilité étudiante interrégionale – bourses-Parcours;

CONSIDÉRANT QUE les modifications proposées incluent dorénavant l'ensemble des programmes techniques admissibles à ce programme de bourses et viennent ajouter l'admissibilité des étudiants de l'Institut collégial Kiuna;

CONSIDÉRANT QUE les ajustements viennent également apporter des précisions sur l'application de la mesure afin de répondre à la réalité du Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue ainsi qu'aux étudiants admissibles.

Il est proposé par Dominique Marchand, appuyée par Florence Julien *de donner les orientations suivantes pour l'administration de la mesure Bourses-Parcours :*

- De verser aux étudiants admissibles à la session d'automne de chaque année (pour un maximum de 6 sessions) une bourse annuelle de 7 500 \$ à raison d'un versement de 3 750 \$ à la session d'automne et à la session d'hiver après la date d'abandon des cours.
- De considérer que le nombre de bourses est limité et que l'attribution de celles-ci sera accordée en priorité aux étudiants admissibles (hors région) au 1^{er} tour d'admission¹. Advenant un nombre de bourses non distribuées au 1^{er} tour, les étudiants admissibles au 2^e et ensuite au 3^e tour seront considérés. À chacun des tours d'admission, l'analyse du dossier scolaire de l'étudiant pourrait être évaluée afin de déterminer les étudiants boursiers advenant un nombre supérieur de demandes en fonction du nombre de bourses accessibles au Cégep.
- De distribuer de façon aléatoire les bourses qui n'ont pas été données après les trois tours d'admission à des étudiants de la région de l'Abitibi-Témiscamingue qui sont à 60 km du Cégep et inscrits dans les programmes ciblés.
- De rendre accessible le programme de bourses également aux étudiants admissibles à la suite d'une entente de jumelage entre les établissements, les échanges étudiants ou toute autre formule qui favorise la mobilité étudiante (ex. : étudiants SPU hiver et automne 2023 – entente avec Mont-Laurier = 3 750 \$ par session pour un total de 7 500 \$).

¹ Si le nombre d'étudiants admissibles est plus élevé que le nombre de bourses disponibles, l'attribution se fera par priorité de programmes définis annuellement et ensuite de façon aléatoire.

- De rendre accessible le programme de bourses aux étudiants admissibles du Centre d'études collégiales Kiuna.
- Les critères d'admissibilité proposés pour l'obtention d'une bourse sont :
 - Être un nouvel étudiant de première année inscrit à temps complet au Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue;
 - Être citoyen canadien et avoir un domicile au Québec;
 - Dans un premier temps, provenir d'une autre région administrative que celle de l'Abitibi-Témiscamingue;
 - Avoir fait une demande d'admission au SRAM pour l'année civile en cours²;
 - Répondre aux exigences d'admission du programme de formation ciblé;
 - Détenir un dossier scolaire de qualité. Une analyse du dossier pourrait être considérée;
 - Avoir reçu une réponse qui confirme l'admissibilité pour le programme souhaité pour l'automne;
 - Être inscrit dans un programme ciblé toute l'année scolaire;
 - Les programmes techniques admissibles sont :
 - Technologie de maintenance industrielle (mécanique);
 - Technologie du génie électronique – automatisation et contrôle;
 - Technologie miniérale;
 - Technologie forestière;
 - Technologie du génie civil;
 - Techniques d'intervention en criminologie;
 - Techniques d'éducation à l'enfance;
 - Techniques d'éducation spécialisée;
 - Techniques de travail social;
 - Techniques de comptabilité de gestion;
 - Techniques de l'informatique;
 - Soins infirmiers;
 - Soins préhospitaliers d'urgence;
 - Techniques de pharmacie;
 - Techniques policières;
 - Technologie de l'architecture;
 - Techniques de physiothérapie.

La durée de l'admissibilité de la bourse est la durée normale du programme, soit de trois ans. De plus, le cheminement Tremplin DEC n'est pas pris en considération puisqu'il ne s'agit pas d'un programme admissible.

- Le Cégep pourra accepter qu'un étudiant qui bénéficie de la bourse-Parcours change de programme en cours de cheminement pour qu'il puisse poursuivre son admissibilité dans un autre programme technique ou dans un programme préuniversitaire afin d'encourager sa rétention en milieu collégial. Toutefois, son admissibilité ne peut pas dépasser trois années d'études pour un programme Techniques et s'il y a changement, l'admissibilité ne peut pas dépasser deux ans pour un programme préuniversitaire. Cet aspect n'est pas applicable si l'étudiant fait un changement pour Tremplin DEC.
- Le programme de bourses ne s'applique pas à la session d'hiver à moins d'une entente particulière de jumelage avec un autre Cégep (ex. : SPU Mont-Laurier) ou que le nombre de bourses dont possède le Cégep ne soit pas attribué à la session d'automne. Advenant le cas, les mêmes critères d'admission sont applicables.
- Le Cégep se réserve le droit d'accorder des priorités d'attribution de bourses pour des programmes à baisse ou à risque d'effectif étudiants. Une évaluation des besoins sera réalisée annuellement en toute conformité avec les modalités d'application de la bourse Parcours en lien avec les normes d'allocation soumises dans l'annexe R104.

7.7. RAPPORT SUR L'APPLICATION DE LA POLITIQUE DE LUTTE CONTRE LE TABAGISME, VISANT LA CRÉATION D'ENVIRONNEMENTS SANS FUMÉE* (S. BLAIS)

Le directeur général, Sylvain Blais, présente le rapport de la *Politique de lutte contre le tabagisme visant la création d'environnements sans fumée*. Ce rapport est requis tous les deux ans et doit être soumis au ministre de la Santé et des Services sociaux, dans les 60 jours suivant son approbation au conseil d'administration.

CA-3554

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 5.1 de la Loi concernant la lutte contre le tabagisme, le Cégep doit adopter et transmettre au ministre de la Santé et des Services sociaux tous les deux ans, un

² Un étudiant nouvellement admis à la session d'hiver sera admissible à la bourse pour la session d'automne unique. Son statut d'étudiant à la session d'automne doit répondre aux critères d'admissibilité.

rappart sur l'application de la *Politique de lutte contre le tabagisme, visant la création d'environnements sans fumée* de l'établissement.

Sur une proposition de Katrine Lévesque appuyée par François Côté, il est unanimement résolu *d'adopter le rapport sur l'application de la Politique de lutte contre le tabagisme, visant la création d'environnements sans fumée au Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue tel que présenté.*

PRÉSENTATIONS SANS PRISE DE DÉCISION

8. PRÉSENTATIONS SANS PRISE DE DÉCISION

Aucun sujet traité à ce point de l'ordre du jour.

9. ÉLECTIONS AUX COMITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION*

Amélie Brouillard, secrétaire générale, informe le conseil de la nouvelle tenue d'élections puisque certains postes aux différents comités du conseil d'administration sont demeurés vacants à la suite des élections de décembre 2023.

Sur une proposition de Katrine Lévesque, appuyée par François Côté, il est unanimement résolu *de nommer Amélie Brouillard à titre de présidente d'élection.*

La présidente d'élection explique le processus d'élection.

9.1. COMITÉ FINANCES ET AUDIT

Amélie Brouillard, secrétaire générale, mentionne que le comité de finances et d'audit est composé des membres suivants :

- Sylvain Blais, directeur général
- Isabelle Métivier, membre externe
- Karl Guimond, membre externe

Elle confirme qu'il reste un poste vacant pour un membre externe.

La présidente d'élection invite les membres à faire des propositions, afin d'élire les membres du comité de finances et d'audit pour la période de décembre 2023 à novembre 2024.

Isabelle Métivier propose Dominique Marchand.

Sylvain Blais propose la fermeture de la période de mise en candidature.

Dominique Marchand accepte sa mise en candidature.

La présidente d'élection déclare donc Dominique Marchand élue à titre de membre du comité de finances et d'audit pour la période de février 2024 à novembre 2024.

9.2. COMITÉ GOUVERNANCE ET ÉTHIQUE

Amélie Brouillard, secrétaire générale, mentionne que le comité de gouvernance et éthique est composé, pour la prochaine année, des membres suivants :

- Mélanie Brunette, présidente du comité
- Marie-Pier Dupuis, membre interne
- Félix-Antoine Lafleur, membre externe

Elle confirme qu'il reste un poste vacant pour un membre externe ainsi qu'un poste vacant pour un membre du personnel du Cégep.

Il n'y a pas de candidature de proposé.

9.3. COMITÉ DE SUIVI SUR L'INTÉGRITÉ DANS LA RECHERCHE ET LES TRAVAUX D'ÉRUDITION

Amélie Brouillard, secrétaire générale, mentionne que le comité de suivi sur l'intégrité dans la recherche et les travaux d'érudition sera donc composé, pour la prochaine année, des membres suivants :

- Sylvain Blais, directeur général
- François Côté, directeur des études
- Karl Guimond, membre externe

La présidente d'élection invite les membres à faire des propositions, afin d'élire les membres du comité sur l'intégrité dans la recherche et les travaux d'érudition pour la période de décembre 2023 à novembre 2024.

Marianne Bégin avait manifesté son intérêt à siéger à ce comité.

Sylvain Blais propose la fermeture de la période de mise en candidature.

Marianne Bégin confirme son intérêt.

La présidente d'élection déclare donc Marianne Bégin élue à titre de membre du comité de suivi sur l'intégrité dans la recherche et les travaux d'érudition pour la période de février 2023 à novembre 2024.

10. ÉVALUATION DU DIRECTEUR GÉNÉRAL ET DU DIRECTEUR DES ÉTUDES

Les évaluations du directeur général et du directeur des études ont été produites et seront remises sous pli scellé au bureau de la secrétaire générale, Amélie Brouillard.

CORRESPONDANCE ET INFORMATION

11. CORRESPONDANCE ET INFORMATION

11.1. TECHNIQUE DE PHYSIOTHÉRAPIE

Sylvain Blais, directeur général, confirme que le bail signé avec l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue a une durée de 3 ans et que l'entente ne prévoit pas de coût de location. Le Cégep aura accès aux espaces du Pavillon Immaculée-Conception de l'UQAT à compter du 15 mai 2024, afin d'y installer le programme Technique de physiothérapie qui débutera à l'automne 2024.

11.2. DÉMARCHE DES CÉGEPS DE RÉGIONS

Ce point est reporté à la prochaine séance du conseil d'administration, soit celle du 26 mars 2024.

11.3. VOLONTÉ D'UN CENTRE COLLÉGIAL AU TÉMISCAMINGUE

Sylvain Blais, directeur général, mentionne que madame Claire Bolduc, préfète de la MRC Témiscamingue, lui a dit que la population du Témiscamingue a le désir d'avoir un centre collégial au Témiscamingue. Une rencontre est à prévoir soit au mois de mars ou d'avril afin de rencontrer le milieu. Guillaume Marquis, président du conseil, ainsi que Mélanie Brunette, vice-présidente du conseil, ont manifesté leur intérêt à être présents à cette rencontre. Également, une invitation sera faite aux membres du conseil d'administration provenant de la région du Témiscamingue. Monsieur Blais mentionne qu'il existe 3 centres d'étude collégiale de moins de 150 étudiants dans la province, cela n'est pas pratique courante dans le réseau collégial et il précise qu'il y a plusieurs barrières à un tel projet.

ÉMISSION DES DIPLOMES

12. ÉMISSION DES DIPLOMES*

12.1. ÉMISSION DES DIPLOMES D'ÉTUDES COLLÉGIALES (DEC)

Sur une proposition de Katrine Lévesque appuyée par Florence Julien et sur la recommandation du directeur des études, il est unanimement résolu ***de recommander à la ministre de l'Enseignement supérieur de délivrer un diplôme d'études collégiales (DEC) pour toutes les personnes y ayant droit conformément à la liste ci-annexée, établie et vérifiée par la registraire.***

12.2. ÉMISSION DES ATTESTATIONS D'ÉTUDES COLLÉGIALES (AEC)

Sur une proposition de Dominique Marchand, appuyée par Florence Julien, il est unanimement résolu ***d'autoriser le Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue à délivrer une attestation d'études collégiales (AEC) pour toutes les personnes y ayant droit conformément à la liste ci-annexée, établie et vérifiée par la registraire.***

AFFAIRES DIVERSES

13. AFFAIRES DIVERSES

Aucun sujet traité à ce point de l'ordre du jour.

CA-3547

CA-3546

DOSSIERS À HUIS CLOS

14. DOSSIERS À HUIS CLOS

Aucun sujet traité à ce point de l'ordre du jour.

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE


15. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

La séance est levée à 20 h 14 sur une proposition de François Côté.

Président,


Guillaume Marquis

Secrétaire générale,


Amélie Brouillard

